

## **RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES COMPTES 2003**

### ***Dicastère de Monsieur Charles Augsburger***

#### Composition de la sous-commission :

- M. Alex Fischli (SOC)
- M. Patrick Hermann (VERTS)
- M. Charles Bühlmann (L/PPN) – rapporteur

La sous-commission s'est réunie le mardi 9 mars 2004 de 9 heures à 16 heures

#### Conseil général / Conseil communal / Chancellerie

En présence de Monsieur Sylvain Jaquenoud, chancelier communal

Le tour d'horizon a commencé par une visite de l'Economat communal (conduite par M. Denis Leuba, responsable de l'Economat) qui, outre la gestion du matériel de bureau pour l'ensemble de l'administration, s'occupe de l'impression centralisée de la plupart des documents émanant du Conseil communal ou des différents services. L'équipement de pointe permet d'importants gains de temps, d'argent et de qualité par l'utilisation de plus en plus systématique des technologies numériques.

La situation générale immédiate n'est pas trop rose pour les finances communales, ce qui est documenté par le résultat des comptes 2003 : un déficit de Fr. 5.1 millions, qu'on aurait pu craindre plus important, vu la situation économique générale.

Le rapport du Conseil communal résume l'ensemble des points importants de la ville pendant l'année 2003; ce rapport est un peu plus politique que les rapports des différentes dicastères.

Ce rapport comprend un résumé des « Crédits pour dépenses imprévues », crédits votés par le Conseil communal en vertu de l'article 95 du règlement général de commune en 2003. Ces crédits se montent pour l'année 2003 à Fr. 2'457'100. Il est à relever que ces crédits accordés ne figuraient pas dans le budget.

Concernant la Chancellerie, la discussion porte principalement sur la mise en place de la politique d'information et de communication, en présence de M. Rémy Gogniat, chargé de communication, qui expose ses activités et réalisations depuis son entrée en fonction et les projets en cours et à venir.

## **Service juridique**

En présence de Monsieur Matthieu Bois, juriste

Le service juridique représente la commune dans les procédures où elle est partie, auprès des instances judiciaires et administratives du canton et de la confédération et mène les négociations liées à ce genre de dossier. Il prépare les décisions à l'intention du Conseil communal et de ses services, rend des avis de droit et participe à la rédaction des textes réglementaires.

Ces activités sont notamment déployées dans les domaines suivants : marchés publics, aménagement du territoire, droit de la construction, droits politiques, responsabilité civile, ressources humaines droits réels, droit des contrats, prévoyance professionnelle, procédures administrative et civile.

## **Communication**

En présence de M. Rémy Gogniat, chargé de communication.

M. Gogniat est entré en fonction en juillet 2003. Il a commencé par réorganiser l'information distribuée aux médias (communiqués, conférences de presse, relations diverses avec les journalistes). Il a également pris une part active, en matière de communication, à différents dossiers d'actualité et notamment les deux objets soumis en votation populaire, à savoir : l'initiative pour l'élection des conseillers communaux par le peuple et le référendum contre le projet de zone de rencontre.

Le chargé de communication est également intégré à la préparation de plusieurs dossiers, tel le projet « Art nouveau La Chaux-de-Fonds 2005-2006 ».

Au cahier des charges de M. Gogniat figurent également la définition d'un concept d'information et de communication visant l'administration communale d'une part et la population de la Ville d'autre part. La préparation de ce concept est en cours.

Lors de la discussion, M. Gogniat précise notamment deux éléments auxquels il donne de l'importance, en matière de communication. Il souligne ainsi :

- la nécessité de penser à l'information et à la communication dès le lancement d'un nouveau projet.
- l'impossibilité de communiquer sur ce qui n'existe pas. La communication doit d'abord contribuer à la mise en valeur de projets ou de réalités existants, puis aider à la diffusion de ces projets ou de ces réalités pour améliorer l'image de la Ville. M. Gogniat ne doute pas que la Ville de La Chaux-de-Fonds et sa population disposent de nombreux points forts à valoriser et sur lesquels il est possible de construire une bonne communication.

## **Service économique**

En présence de Madame Céline Frutiger, économiste adjointe

Madame Frutiger nous a présenté les tous derniers éléments de l'enquête communale sur l'emploi, dont les chiffres clefs sont les suivants :

Secteurs	Nombre d'employés		Nombre d'entreprises	
	chiffres absolus	en %	chiffres absolus	en %
Primaire	250	1.2	107	4.7
Secondaire	8 488	41.5	543	24.1
Tertiaire	11 725	57.3	1 608	71.2
Total	20 463	100.0	2 258	100.0

Le nombre de pendulaires s'élève à 7 640 (37.8%), dont 2 446 frontaliers (12.4% des emplois), 1 590 personnes du Locle et 1 889 arrivant du Littoral.

Il est à relever que la ville a perdu entre 2002 et 2003 757 employés, dont 86 pendulaires. La réduction des places de travail a surtout été supportée par les résidants. Un constat qui ne manque pas d'inquiéter. On constate d'ailleurs une augmentation régulière du nombre de pendulaires.

Les contacts et la communication avec le DEN sont excellents et le fruit de cette collaboration se reflète par la mise en place de nouveaux projets, créateurs d'emplois. Ces projets sont particulièrement intéressants de part la diversification qu'ils apportent à la ville. En effet, on peut saluer l'implantation d'un centre de décision d'une entreprise américaine et d'une entreprise de production d'implants médicaux.

Toutefois, Madame Frutiger attire l'attention sur le fait que des familles de cadres sont intéressées à s'installer en ville, mais qu'un manque d'appartements ou villas de haut standing à louer se fait sentir.

Malgré le fait que certaines entreprises soient en difficultés (Portescap, Ebel, Voumard) et que certains secteurs accusent encore le coup d'une conjoncture difficile en 2003, les perspectives de reprise sont présentes et les affaires ont déjà repris dans passablement de domaines.

L'annonce dans le journal pour un poste à mi-temps concerne un remplacement.

## **Sports**

Le délégué aux sports, M. Piller, participe à la séance et donne les informations souhaitées par les commissaires.

L'effectif du service des sports a été complété avec l'engagement d'un adjoint ainsi qu'une secrétaire à mi-temps.

La commission des sports a préparé et accepté un rapport traitant de la politique sportive de notre ville. Le CC n'est pas entièrement d'accord avec ce projet qui sera néanmoins présenté au CG. S'il est important d'avoir défini une politique sportive il est peut-être regrettable que ce rapport intervienne à la fin d'une législature.

Les discussions avec NE Xamax au sujet de l'utilisation du stade de la Charrière se poursuivent. Une convention devrait être signée entre la Ville et HRS (Société mandatée pour la réalisation du projet de la Maladière). Cette société s'engageant à financer les infrastructures nécessaires pour la venue de Neuchâtel-Xamax à la Charrière.

Un commissaire évoque un problème peu grave survenu avec un gardien à la piscine des Arêtes. Le cas a été réglé et depuis la mise à la retraite du gérant, un employé supplémentaire a pu être engagé. L'effectif est donc de 3 personnes pour l'exploitation de cette piscine qui est ouverte 340 jours par année et reçoit environ 70'000 baigneurs.

M. Piller nous informe qu'une demande de crédit sera présentée au CG pour le changement des compresseurs de la piscine-patinoire des Mélèzes qui datent de 1953, ceci pour un montant d'environ 2 millions de francs.

Des travaux sont également prévus dans les vestiaires-douches du terrain de la Pâquerette. Ceux-ci seront exécutés par les membres du FC Floria, le matériel, environ CHF 75'000, étant à la charge de la Ville.

Le CC a accordé différents crédits pour l'aménagement d'un terrain de street-hockey, la pose de grillages autour des terrains du collège de la Charrière et du collège des Forges ainsi que pour une étude relative au stade de la Charrière, ceci sur le poste budgétaire 521 314 2700.

Le dépassement des postes eau, électricité, chauffage est principalement dû à l'augmentation des tarifs ainsi que des taxes.

### **Urbanisme / Police de construction**

En présence de Madame Steiger, urbaniste communale et Monsieur Denis Clerc, architecte communal

Une personne supplémentaire figure dans les comptes. Cette personne s'occupe du système cartographie sur informatique et de l'agenda 21.

Des procédures de plans spéciaux ont été initiées en 2003, dont l'implantation d'une halle de gymnastique Numaz-Droz. Un concours d'architecture va être lancé prochainement.

Sept procédures de plans de quartier ont été initiés ou poursuivies en 2003.

On a relevé que la procédure de sanction par les services cantonaux est à l'origine de certains retards. Est-ce que le canton devrait déléguer une plus grande autonomie à la ville ? le service estime qu'actuellement certains travaux sont faits à double.

On attend régulièrement dans la population des critiques du service de l'urbanisme. Ceci peut s'expliquer par le fait que le service est chargé d'appliquer la législation, et que le citoyen « en général » souhaiterait une interprétation souple en ce qui le concerne lui-même, et une interprétation stricte en ce qui concerne son environnement ou ses voisins.

750-4369800

subventions cantonales / fédérales pour inventaire vitraux

### **Unité administrative, Grenier 22**

En présence de M. Bossy, administrateur de l'Office du travail

### **Office des apprentissages**

A fin 2003, on a dénombré 544 contrats enregistrés et approuvés à l'Office des apprentissages, dont 187 en ce qui concerne uniquement les apprentis ayant commencé, en août, leur première année.

Quant aux 63 contrats résiliés, au cours de cette année, nombre, malgré tout, en diminution par rapport à 2002 (77), il est cependant à signaler, que nous observons, et c'est une tendance bien marquée de notre époque qui n'épargne hélas aucun secteur, que passablement de jeunes gens changent d'orientation en cours d'apprentissage, qu'elle soit définie dans le cadre de la formation en alternance ou dans celui de l'école à plein temps.

*Compte: 330 352 0200* - Part communale relative aux frais d'enseignement liés aux élèves suivant une formation professionnelle dans une école de métier (dans le canton et à l'extérieur du canton). Poste particulièrement difficile à budgétiser en raison des choix non prévisibles des élèves et dont les coûts, par période, diffèrent sensiblement d'une formation à une autre.

### **Office du travail**

Les deux postes consacrés aux placements sont occupés par les conseillers en personnel de l'ORP. Leurs salaires ont été subventionnés à 100% par la Confédération jusqu'à la fin de l'exercice 2003. Ces postes, à l'instar de ceux de la Ville de Neuchâtel, ont été cantonalisés, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

### **Mesure d'insertion socio-professionnelle**

Un partenariat a été mis sur pied entre le service social et l'office du travail pour favoriser les mesures d'insertion socio-professionnelle (ISP).

En fait, l'Office du travail tente d'offrir un emploi temporaire «qualifiant» à certains bénéficiaires de l'aide sociale, dont la capacité de travailler, même restreinte, peut être clairement démontrée.

Quant à la durée du placement, en principe prévue au départ sur une période de trois mois, liée très souvent à des prolongations, elle reste cependant à définir avec les différents intervenants et surtout avec le bénéficiaire. Il faut vraiment avoir l'assurance que la personne se sente vraiment prête à affronter à nouveau les autres mesures actives en prise directe avec les prestations de l'ORP.

Le nombre de personnes placées et en possession d'un contrat d'insertion avoisine actuellement une vingtaine de personnes. Ce chiffre varie bien évidemment en raison des difficultés que peuvent rencontrer certains bénéficiaires face aux diverses contraintes d'une occupation. Des problèmes qui aboutissent, malheureusement, dans plusieurs cas, à des ruptures de contrat.

*Compte: 350 366 1500* - Remaniement de la Loi sur l'assurance-chômage au 1<sup>er</sup> juillet 2003. L'acceptation par le peuple suisse, le 24 novembre 2002, d'une modification de la Loi sur l'assurance-chômage avec ces nombreux changements, et tout particulièrement, une réduction importante (520 à 400) du nombre d'indemnités de chômage, n'a heureusement pas eu les incidences que l'on pouvait craindre. La participation communale aux mesures de crise est inférieure au budget.

### **Agence communale AVS**

*Compte:360 361 0700* - Participation communale aux prestations complémentaires AVS en hausse par rapport à 2002, mais en dessous du budget. A signaler que les chiffres portés au budget nous sont fournis par l'Etat.

La séance a été levée à 16 heures.

La sous-commission remercie vivement l'ensemble des participants pour leur disponibilité et la qualité de leurs informations. La discussion avec les différents chefs de service s'est avérée très intéressante pour les commissaires. Le repas pris en commun a également permis des échanges intéressants sur différents sujets. Les points à discuter étant tellement vastes, nous ressentons une certaine frustration de devoir abréger les entretiens et également de ne pouvoir poser toutes les questions souhaitées, ceci faute de temps.

Pour la sous-commission

Charles Bühlmann, Rapporteur